



**Stage Vacances
FOOT DU 973
Les 22, 23 et 24 Décembre 2025**

Conditions générales d'inscription et de fonctionnement

1. Inscription

Votre demande est enregistrée dès réception :

- du bulletin d'inscription dûment rempli
- du versement de la totalité du coût du séjour en 1, 2, 3 ou 4 fois (chèques, CB, virement, espèces)
- de la photo d'identité (nom et prénom au verso)

Lorsque vous nous retournez le dossier d'inscription, vous vous engagez à :

- régler toute somme due à notre association
- assumer les frais supplémentaires qui seraient engagés pour votre enfant (médical, transport, dégradations, frais postaux...)

2. Prestations et tarifs

Prestations comprises dans le prix indiqué :

- les repas, goûter compris
- l'encadrement diplômé
- le matériel nécessaire au bon déroulement de chaque activité
- la tenue du stage (maillot/ short/ chaussettes)
- la gourde
- le sac
- la photo de groupe

Le prix du séjour est forfaitaire ; aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible.

Les bons caf sont acceptés.

Le transport jusqu'au centre sportif reste à votre charge.

3. Conditions d'annulation

Vous avez souscrit à la Garantie Annulation :

- Montant de 30 €.
- L'annulation se fait par mail, avec demande d'accusé de réception.
- Donne droit au remboursement total du stage.

Vous n'avez pas souscrit à la Garantie Annulation :

L'annulation se fait par mail, avec demande d'accusé de réception, la date d'envoi du mail faisant foi.

Des indemnités seront retenues :

- 25 % du coût du séjour si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du stage.
- 50 % du coût du séjour si le délai est compris entre 15 jours.

En cas d'annulation avant le stage, pour raison médicale, sur présentation d'un justificatif, le remboursement se fera entièrement.

Interruption de stage :

- Toute blessure ou maladie, attestée par notre médecin et imposant un rapatriement sanitaire, donnera lieu à un remboursement calculé sur la base de la valeur de la journée (valeur maximale remboursée, 50% du stage).
- Tout départ volontaire ne donnera lieu à aucun remboursement. Merci de vous reporter aux conditions de la garantie annulation.

4. Comportement du stagiaire

La direction a toute autorité pour renvoyer quiconque aura été convaincu d'une conduite incompatible avec la vie du centre (vol, violence verbale ou physique,...). Les frais, éventuellement engendrés par ce renvoi, seront à la charge des parents ou du responsable du stagiaire.

Tout stagiaire convaincu de dégradations volontaires des locaux ou du matériel en sera directement responsable et prendra en charge sa remise en état.

La 1ère sanction appliquée sera la suspension immédiate des activités sportives.

5. Arrivée et départ

Arrivée des stagiaires :

L'accueil des stagiaires s'effectue tous les matins à partir de 07h30, au Stade Municipal Jean-Claude LAFONTAINE de la ville de Cayenne, 97300 Cayenne.

Départ des stagiaires :

Le stage se termine les après-midis à 17h00 (22 et 23 décembre 2025). Les parents récupèrent les enfants dans l'enceinte du Stade Municipal Jean-Claude LAFONTAINE de la ville de Cayenne, 97300 Cayenne.

Le Stage se termine le mercredi 24 décembre à 16h00 après la cérémonie de clôture et échanges individuels avec les parents.

6. Photos individualisées

Pour garder un souvenir de ce stage, des photos individualisées seront réalisées et transmises aux parents par mail.

7. Dossier d'inscription

Il est impératif que le dossier d'inscription soit complet avant l'ouverture du stage

- Un certificat médical de moins de 3 mois ou copie de la licence F.F.F.
- La fiche sanitaire de liaison dûment remplie à partir du carnet de santé de l'enfant (Photocopie des vaccinations).
- Copie de la pièce d'identité.

En l'absence de ces documents indispensables, votre enfant ne pourra participer au stage.

8. Pertes et vols

Pendant toute la durée du séjour, le stagiaire est responsable de ses affaires personnelles.

Nous recommandons de ne pas emmener d'objets ou vêtements de valeur (MP3, téléphone portable, jeux électroniques, équipements de marque...).

L'ASSOCIATION DES PÉPITES D'OR DU 973 ne peut être tenue pour responsable et n'assure pas le remboursement des objets perdus. L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur le centre n'entrent pas dans ce cadre.

9. Droit à l'image

En inscrivant votre enfant, vous acceptez que celui-ci soit pris en photo pouvant être utilisée exclusivement pour la communication de **L'ASSOCIATION LES PÉPITES D'OR DU 973**.

10. Interdictions

- Alcool
- Tabac
- Produits stupéfiants

11. Renvoi

Le non-respect des consignes données par l'équipe d'encadrement peut entraîner l'exclusion immédiate du stagiaire sans aucun remboursement, de même que l'inadaptation du stagiaire au centre.

12. Soins médicaux

Vous serez prévenus par le directeur du stage en cas de maladie ou accident, dans les plus brefs délais.

13. Régimes alimentaires spécifiques

Il n'est pas possible de se plier aux exigences particulières à caractère non médical, notamment sur le plan alimentaire (viande, régime végétarien ou végétalien...). S'il est possible d'assurer, pour chaque enfant, à la demande écrite des parents à l'arrivée au stage, il est, en revanche, impossible de remplacer la viande.

14. Agrément du séjour

Notre séjour est agréé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de la Guyane Française.